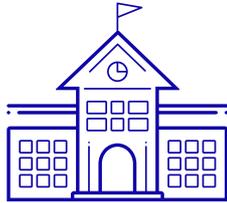
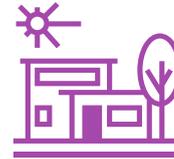




**Le bizutage et les violences sexuelles ou sexistes sont interdits. Une vigilance particulière est à porter aux risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants.**



### À l'université



### Hors université \*

\* uniquement dans les établissements soumis au contrôle du passe sanitaire ou en plein air ; interdits en résidence universitaire

#### Autorisation préalable du président de l'université



**Déclaration de l'événement via le formulaire disponible sur l'espace étudiant**

*Menu "Vie associative" - Organiser un événement*

**Accès à l'événement uniquement sur présentation d'un pass sanitaire**

*voir fiche procédure*

**Jauge de 75% dans les espaces clos où se déroule l'événement**

*(Billetterie recommandée)*

#### Respect des consignes sanitaires :

- Distanciation physique
- Port du masque
- Gel hydro-alcoolique (à l'entrée et à la sortie)
- Ventilation et aération des locaux, en permanence si possible

#### Affichage à l'entrée de l'événement

- Consignes sanitaires
- Jauge maximale d'accueil du lieu
- Invitation à télécharger et activer l'application "Tous Anti Covid"

#### Cahier de rappel

(format papier ou numérique)

*voir fiche procédure*

#### Information préalable du président de l'université



**Déclaration de l'événement via le formulaire disponible sur l'espace étudiant**

*Menu "Vie associative" - Organiser un événement*

**Accès à l'événement uniquement sur présentation d'un pass sanitaire**

*voir fiche procédure*

**Jauge définie par l'établissement d'accueil**

*(Billetterie recommandée)*

#### Respect des consignes sanitaires :

- Distanciation physique
- Port du masque
- Gel hydro-alcoolique (à l'entrée et à la sortie)
- Ventilation et aération des locaux, en permanence si possible

#### Affichage à l'entrée de l'événement

- Consignes sanitaires
- Jauge maximale d'accueil du lieu
- Invitation à télécharger et activer l'application "Tous Anti Covid"

#### Cahier de rappel

(format papier ou numérique)

*voir fiche procédure*



**Les responsables de l'association et les organisateurs de l'événement engagent leur responsabilité pénale et s'exposent à des sanctions disciplinaires pour tout manquement aux règles en vigueur**